

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la « ZAC Les Conques sur la commune de Lansargues » au profit de la commune de Lansargues ou de son concessionnaire l'Or aménagement et à la cessibilité des biens bâtis et non bâtis nécessaires à la réalisation dudit projet au profit de l'Établissement Public Foncier Occitanie intervenant pour le compte de la commune de Lansargues

Il sera procédé du lundi 16 décembre 2019 à 09h00 au vendredi 17 janvier 2020 à 17h00, soit durant trente-trois jours consécutifs à une enquête publique préalable :

- à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC les Conques sur la commune de Lansargues, au bénéfice de son concessionnaire la société publique l'Or aménagement,
- à la cessibilité des biens bâtis et non bâtis nécessaires à la réalisation dudit projet au profit l'Établissement Public Foncier Occitanie intervenant pour le compte de la mairie de Lansargues visée et habilitée par cette dernière, à procéder aux acquisitions foncières par voie amiable et, le cas échéant, par voie d'expropriation.

Le projet objet de l'enquête consiste en une opération d'aménagement ayant pour objectif de répondre aux besoins de logements et prévoir l'équipement nécessaire à l'accueil de nouveaux habitants et au maintien de la population de Lansargues. En garantissant aux futurs habitants une qualité de vie, dans le souci d'une démarche de projet durable prenant en compte l'ensemble des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels.

Monsieur Patrick GENESTE, ingénieur chimiste, retraité, a été désigné par la présidente du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

Le responsable du projet à la société publique l'Or Aménagement, maître d'ouvrage, auprès duquel des renseignements peuvent être demandés est Madame Lætitia STANKO, chargée d'opérations, (téléphone 04 67 99 19 05 / courriel contact@loramenagement.fr)

dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis émis par la Mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, sera déposé et consultable du lundi 16 décembre 2019 à 09h00 au vendredi 17 janvier 2020 à 17h00 :

- * en mairie de Lansargues, siège de l'enquête, service accueil, aux horaires d'ouverture du public :
 - du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

- * sur le site Internet du registre dématérialisé au lien suivant :
<https://www.registre-dematerialise.fr/1783>

* sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :
<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>

* au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés)

observations et propositions:

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 16 décembre 2019 à 09h00 au vendredi 17 janvier 2020 à 17h00 :

* sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Lansargues, siège de l'enquête,

* les adresser par écrit au Commissaire enquêteur :

M. Patrick GENESTE
Enquête publique « ZAC Les Conques »
Hôtel de Ville
Place Saint Jean
34130 Lansargues

* les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante:

<https://www.registre-dematerialise.fr/1783>

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Lansargues, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- lundi 16 décembre 2019 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 8 janvier 2020 de 09h00 à 12h00,
- vendredi 17 janvier 2020 de 14h00 à 17h00.

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la préfecture pourra à ses frais, obtenir communication du dossier à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés sur le site Internet des services de l'État <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2> pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête et également disponible dans les mêmes délais, à la mairie de Lansargues et à la Préfecture d'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique et après délibération du conseil municipal de Lansargues les décisions prises par le Préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique et la cessibilité, soit des refus.